



PROCÈS VERBAL

POLE ARBITRAGE

JEUDI 17 JUILLET 2025

Présents : Quentin BERTHELET (Responsable Pôle Arbitrage), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Aubin SOLER (Président CDA), Jonathan BLONDY (Président de District), José DA SILVA (Représentant des arbitres au Comité Directeur), Patrick BUFFIERE (Président de l'UNAF24), Christelle BIBIE et Nathalie LONGUEVILLE, Serge BATTOU, Didier BOUYNE, Victor DELACOUR, Bastien FRISCIA, Pascal GRAULIERE, Thierry JACQUEMET et Patrick PENDANX.

Excusés : Arnaldo DOS SANTOS, Tom Elie MATHIEU, Serge VESSOT, Marc-Antoine PIERRE, Théo LE DEVEHAT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de Cent euros (100€).

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Quentin BERTHELET ouvre cette réunion qui devrait se dérouler dans un caractère convivial et remercie Serge BATTOU pour l'accueil de la réunion.

Il évoque une date initialement prévue le 04 juillet mais une nécessité de s'adapter aux agendas de chacun et notamment de Jonathan BLONDY, Président de l'instance, à l'agenda nécessairement rempli.

Il rappelle l'objectif de terminer les réunions de Pôle Arbitrage en 1h30/2h00 maximum afin de laisser la part belle à la convivialité.

Il présente rapidement l'outil « Plaud » visant à une rédaction semi-automatique des Procès-Verbaux grâce à l'Intelligence Artificielle. Benjamin HAUTIER va donc effectuer une phase test sur cette technologie et fera un retour au District pour un éventuel investissement en faveur du Comité Directeur et de la Commission de Discipline.

INTERVENTION DE JONATHAN BLONDY, PRÉSIDENT DU DISTRICT

Jonathan BLONDY remercie tout d'abord le Pôle Arbitrage d'avoir adapté le planning annuel afin de lui permette d'être présent sur l'ensemble des réunions programmées en 2025/2026.

Il effectue un retour sur le Comité Directeur de la LFNA de la veille lors duquel le sujet de l'équipement des arbitres par des oreillettes était notamment à l'ordre du jour, dispositif dont le financement ne se ferait



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



pas par l'instance régionale. Il rappelle que ce projet est également prévu à l'échelle départementale, mais avec un financement par le District. Il termine en se réjouissant d'être présent pour cette réunion, en plein été, dans un cadre convivial et avec énormément de membres présents, ce dont il se félicite.

INFORMATIONS DIVERSES ET DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Années sabbatiques :

Avant que Benjamin HAUTIER ne prenne la main, Jonathan BLONDY commence par rappeler la date limite de dépôt des demandes d'années sabbatiques au 31 août de la saison en cours. Un rappel sera fait par Benjamin HAUTIER à l'ensemble des clubs au début du mois d'août à ce sujet.

Benjamin HAUTIER évoque les demandes déjà parvenues au Pôle Arbitrage qui seront donc transmises après enregistrement à la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage et à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

A date, le PA24 enregistre donc les demandes de Christophe CHALVIDAN (BERGERAC PERIGORD FC), Julian DA SILVA (AIGLONS RAZACOIS), Nolhan DEMEME (THIBERIE NORD DORDOGNE), Anaïs DUPONT (ESP. MONTIGNACOISE), Axel FUSTINONI (ALLIANCE DRONNE FC), Jérôme GRANDCOIN (FC ATUR), Adrien MARCETEAU (PRIGONRIEUX FC) et Émeline NIERICHLO (TRELISSAC APFC).

Renouvellement des arbitres :

Il évoque ensuite le suivi du renouvellement des arbitres qu'il effectue comme chaque été, et dont la phase de « suivi poussé » commence à s'intensifier avec des résultats concluants. En effet, à date, 61 % des arbitres de la saison précédente ont déjà validé leur licence (130 sur 209). Les clubs commencent également à être sollicités en plus des arbitres.

Gestion des matchs amicaux :

La gestion des matchs amicaux est évoquée et en accord entre Serge BATTOU et Benjamin HAUTIER, il est convenu que ce dernier s'occupera pour cet été des matchs amicaux et des demandes de désignation. Pour la saison 2026/2027, Serge BATTOU prendra la main sur cette tâche.

Le mail relatif aux matchs amicaux a été envoyé par Martine BLOND à l'ensemble des officiels. Celui-ci visait à rappeler l'obligation de déclaration des matchs amicaux, ainsi que le fait que les désignations d'arbitres sur les dits matchs doivent être faites de façon officielle. Les arbitres participant à des matchs amicaux non déclarés ou sans en avertir le Pôle Arbitrage le font à leur risque et péril, et dans la totale « illégalité ».

Demandes d'affectation :

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11

Page 2 | 6



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Le Pôle Arbitrage a enregistré la demande d'Olivier GARCIA de devenir Arbitre Assistant Spécifique. Benjamin HAUTIER présente l'historique de désignation de cet arbitre afin que les membres puissent voter sur la demande susvisée.

Après des échanges, il est proposé à l'instant T de ne pas accéder à la demande (0 pour, 3 abstentions, 12 contre). En effet, cet arbitre est habitué à officier sur des Féminines à 8 de façon quasi systématique. Il est nécessaire pour lui d'avoir une phase d'adaptation, mais aussi et surtout de se former assidûment en participant aux cours centralisés et décentralisés ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs saisons.

Il sera donc désigné sur des rencontres de jeunes au niveau District et sur des Féminines à 8 pour cette saison. La demande pourra être réévaluée à l'issue de l'exercice 2025/2026 si Olivier suit les cours et a donné satisfaction sur les rencontres jeunes où il aura tenu le rôle d'arbitre assistant.

NB : Une demande de rétrogradation à l'initiative de l'arbitre Julien EHRISMANN est arrivée sur l'adresse mail du Pôle Arbitrage le soir de la réunion. En effet, ce dernier pour des raisons familiales et professionnelles a demandé à passer de la catégorie D2 à la catégorie D3 Non Promotionnels. Cette demande a été soumise aux membres par un vote électronique et validée à l'unanimité. Le Pôle Arbitrage souhaite toute la réussite à Julien dans ses projets personnels et professionnels.

Informations diverses :

Quentin BERTHELET revient sur l'organigramme du Pôle Arbitrage présenté à la réunion de fin de saison et évoque de légères modifications dans l'organisation des différents pôles. Il remercie Dimitri DELERUE pour son travail de qualité auprès des stagiaires sur la saison 2024/2025 même si aujourd'hui, celui-ci ne fait plus partie du Pôle Arbitrage 24.

Quentin remercie Benjamin HAUTIER qui a accepté de prendre en charge la désignation des stagiaires et accompagnateurs pour la prochaine saison. Benjamin évoque la nécessité d'intensifier les contacts auprès des stagiaires afin de les fidéliser notamment en cette période de renouvellement. Victor DELACOUR et Benjamin HAUTIER assumeront cette mission.

Quentin BERTHELET termine en évoquant le suivi disciplinaire nécessaire après chaque Commission de Discipline afin de sécuriser un maximum les rencontres, éviter les désagréments pour nos arbitres et pour nos clubs. Le tableau de suivi en ligne servant aux désignations va intégrer cette variable.

Il termine en évoquant la demande de Stéphanie BOURDIER qu'un membre du Pôle Arbitrage fasse partie de la Commission Valeurs Citoyennes et Inclusion Scolaire. La contrainte temporelle serait de trois réunions par saison. Décision à prendre d'ici quelques jours.



ORGANISATION DES SECTIONS

Quentin BERTHELET présente en détail à tous les membres la base de données Notion qui va désormais servir de cerveau digital à l'ensemble des sections composant le Pôle Arbitrage. Il aborde donc un à un les différentes sections à savoir : Promotion de l'Arbitrage, Formation, Jeunes, CDSA, Administratif, Observation, Désignations, Assistants, Futsal, Délégués, Communication, Innovation et Féminines.

Il détaille les process, l'importance de transversalité entre chaque section pour un travail optimal ainsi que l'utilisation d'outils numériques en ligne. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs de chaque section sont présentés.

Outre les missions habituelles dévolues au Pôle Arbitrage ressortent des objectifs importants sur certains domaines « en retard » :

- Recrutement de 10 % de nouveaux arbitres via 4 stages de FIA (une première en Dordogne)
- Formation et suivi des jeunes arbitres
- Développement du Futsal avec la désignation d'arbitres sur certains rassemblements jeunes (U11 à U17) sur la période janvier/février, observations de nos arbitres départementaux par Quentin MARQUET et Mahdi MANAA lors de leurs venues en Dordogne en lever de rideau de leurs matchs de R1 Futsal, organisation d'un stage spécifique sur le modèle de celui de cette saison.
- Mise en place d'un suivi pour des délégués avec des accompagnements par certains délégués régionaux ou fédéraux, accompagnement des nouveaux délégués validés par le CODIR (Raphaël MAFFIOLETTI, Bernard BESSON, Philippe GORY) ou arrivant de l'extérieur (Jérôme PERINOT). De plus, les délégués seront invités sur les cours centralisés et un dress code minimal sera demandé sur chacune de leurs désignations à savoir pantalon habillé ou jean et chemise.
- Montée en compétence des membres de la CDSA et notamment de sa Présidente pour davantage d'autonomie par suite de la réorganisation obligatoire de cette commission (mise en conformité avec les textes fédéraux). La CDSA se compose donc désormais des membres suivants : Laetitia LERIN (Présidente), José DA SILVA, Hervé RABEAU et Lucien ROBERT (famille des arbitres), Marie-Pierre MISSAULT, Carolyne RABEAU (famille des dirigeants). La famille des dirigeants étant incomplète, un ou une troisième dirigeant(e) viendra compléter dans les prochains jours la commission.. Benjamin HAUTIER sera invité permanent au titre de sa connaissance des dossiers et du rôle à tenir de secrétaire de séance.



VALIDATION DE LA CIRCULAIRE DE DEBUT DE SAISON RELATIVE AUX CLASSEMENTS 2025/2026

Quentin BERTHELET évoque la circulaire de début de saison relative aux classements pour la saison 2025/2026, envoyée aux membres en amont. Suite à une intervention de Pascal GRAULIERE, et après des échanges constructifs, l'ordre de priorité des repêchages est modifié (en cas d'échec aux tests physiques ou de refus d'une montée sur les catégories D2 et D3P).

La version modifiée est validée à l'unanimité des présents. Elle sera donc adressée à l'ensemble des officiels avant le 31 juillet prochain et sera également publiée sur le site institutionnel du District Dordogne Périgord.

VALIDATION DE LA CIRCULAIRE RELATIVE AU PÔLE PROMOTIONNEL 2025/2026

Quentin BERTHELET propose désormais au vote la circulaire relative au Pôle Promotionnel 2025/2026, elle aussi adressée en amont. Celle-ci est validée à l'unanimité en l'état.

La circulaire sera donc adressée à l'ensemble des arbitres qui seront intégrés au Pôle Promotionnel lors de la prochaine réunion du Pôle Arbitrage, et sera publiée dans les meilleurs délais possibles sur le site institutionnel du District Dordogne Périgord.

VALIDATION DU PLANNING ANNUEL DU POLE ARBITRAGE

Afin que tout un chacun puisse programmer sa saison, il y a lieu de valider le planning annuel du Pôle Arbitrage, que Quentin BERTHELET présente aux membres présents. L'ensemble des dates sont balayées et validées. Les démarches de réservation de salles avec le District ou les Mairies concernées seront à mettre en route dès que possible afin de pouvoir diffuser ce calendrier à l'ensemble des officiels du District.

Le mois de septembre verra la soirée de rentrée et le week-end suivant les stages par catégories (D1/D2/AA, D3, Observateurs). De plus, un stage dédié aux délégués sera proposé. Les formations d'arbitres capacitaires, les FIA et les cours centralisés et décentralisés sont positionnés. Enfin, les trois stages du Pôle Promotionnel sont validés de façon définitive.

La réunion d'échange clubs/arbitres est évoquée avec la demande de la salle des fêtes de CHAMPCEVINEL, gérée par Nathalie LONGUEVILLE et planifiée au Lundi 15 septembre 2025. Jonathan BLONDY évoque la



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



possibilité réglementaire d'imposer la présence d'un représentant par club sur cette soirée d'échange primordiale. L'ensemble des clubs seront invités, masculins comme féminins, à 11 comme à 8.

PAROLE A L'UNAF24

Patrick BUFIERE se veut court dans sa prise de parole et remercie les membres présents lors du repas de l'UNAF24 organisé à CELLES. Le lieu ayant plu et cette configuration également, il se peut fortement que ce repas soit renouvelé suivant les mêmes dispositions en 2025/2026. La dotation de la prochaine saison (remise aux adhérents ayant cotisé lors de la saison 2024/2025) sera une batterie rechargeable.

Une discussion s'installe autour de la gestion des cotisations avec la mise en place du prélèvement sur la première rencontre pour les arbitres en activité, et la nécessité de régler directement la cotisation, uniquement pour les anciens arbitres, délégués, observateurs et sympathisants.

Il félicite le Pôle Arbitrage pour la bonne ambiance qui y règne et pour la structuration réussie de celui-ci.

La réunion s'achève à 20h50.

Prochaine réunion : Vendredi 22 Août 2025

Lieu : Maison du Football de Marsac sur l'Isle

Le Responsable du Pôle Arbitrage,

Le Secrétaire de séance,

Quentin BERTHELET.

Benjamin HAUTIER.